

## Alors que le Premier ministre dévoile les mesures du Grenelle, le Mouvement Hlm rappelle sa mobilisation pleine et entière contre les violences faites aux femmes

L'Union sociale pour l'habitat a signé en septembre dernier, lors du Congrès Hlm de Paris, une convention d'engagement en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes avec le Ministre de la ville et du logement, la Fédération Nationale Solidarités Femmes et l'AFPOLS (association pour la formation continue des organismes de logement social, structure associée de l'Union sociale pour l'habitat), afin d'accompagner les organismes Hlm dans la réalisation de ces engagements.

L'USH rappelle ainsi que la dimension du logement est essentielle dans la prise en charge des femmes victimes de violences.

Les organismes Hlm sont par ailleurs très mobilisés dans le quotidien de leurs missions en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes :

- Toutes les équipes en lien avec le public seront formées ou sensibilisées à ce thème dans les cinq ans;
- Les équipes de proximité sont impliquées dans le repérage des situations et dans l'orientation des femmes victimes vers les associations et les services spécialisés ;
- Une campagne de promotion du « 3919 », numéro d'écoute national réservé aux femmes victimes de violences, est en cours dans les cages d'escaliers des immeubles et les loges des gardiens ;
- Une campagne de sensibilisation des membres des commissions d'attributions de logements sociaux au relogement des femmes victimes sera réalisée prochainement;
- Les organismes Hlm multiplient les mises à disposition de logements pérennes ou provisoires et des places d'hébergement d'urgence en lien avec les associations spécialisées :
- L'accompagnement des femmes victimes est renforcé dans le cadre de partenariats avec les associations, un programme de 500 accompagnements sur 3 ans étant prévu.

Le Mouvement Hlm se félicite des signes que les mesures gouvernementales adressent à la société sur la nécessité d'une prise de conscience et d'une prise en charge de ces drames qui détruisent chaque année la vie de milliers de femmes et d'enfants.

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 660 opérateurs Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm (Coop'Hlm), PROCIVIS UES-AP et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes Hlm afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. En 2018, les organismes Hlm ont mis en chantier 80 000 logements neufs et logements-foyers, en ont acquis et amélioré 5 000 et acquis sans travaux 5 500. Ils détiennent et gèrent 4,6 millions de logements locatifs et 0,3 million de logements-foyers et logent environ 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont également d'importants acteurs de l'accession sociale à la propriété : 14 500 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 82 000 salariés. Pour en savoir plus : www.union-habitat.org

## Contacts presse:

Joachim Soëtard / Alice Grapinet - Direction de la Communication - Tél. : 01 40 75 52 56 ou 07 64 57 85 66 @UnionHlm